

QUESTION DIVERSE N° 32-L

OBJET: Résorption du bidonville "Camp Jacquot".

Cession à la SIDR, par bail à construction d'une durée de 40ans, du terrain d'assiette de 77 logements sociaux urbains et passation d'une convention financière avec cette Société.

Le MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et chers collègues,

Dans le cadre de la résorption du bidonville " Camp Jacquot", la SIDR a obtenu le financement, au titre de son programme 1984, de 77 logements sociaux urbains dont le terrain d'assiette doit être mis à sa disposition par la Commune.

Cette mise à disposition interviendra sous la forme d'un bail à construction d'une durée de 40 ans avec loyer symbolique, le terrain et les bâtiments revenant à la Commune sans indemnité à l'expiration du bail.

Par ailleurs, la SIDR versera à la Commune les participations financières suivantes:

-43 000Francs par logement au titre des VRD tertiaires(espaces verts exclus), sous déduction de la participation communale habituelle(1/3) faisant l'objet d'une délibération séparée et de celle du F.I.R.(1/6), soit un versement effectif de 1 655 500 Francs.

-170 000 Francs au titre de la salle polyvalente qui sera construite par la Commune;

-360 000 Francs de droits à construire pour les 500m² de locaux à usage de commerces et bureaux prévus dans l'immeuble à construire en façade sur la rue Général de Gaulle(à raison de 720 Francs le mètre carré).

Je vous demande de bien vouloir m'autoriser à intervenir dans le bail à construction et dans la convention financière à passer avec la SIDR pour concrétiser les opérations décrites ci-avant.

AVIS DES COMMISSIONS :

- Finances : favorable

ADOpte A L'UNANIMITE

Reçu à la Préfecture
le 13/03 1984